sgen Cfdt: FRANCHE-COMTÉ

Déclaration liminaire à la CAPA des PLP du 18 juin 2018

Pour améliorer les conditions de travail des personnels et ainsi la qualité du service public, un travail en bonne intelligence des services du rectorat et des commissaires paritaires est essentiel et ressort du dialogue social tel que la CFDT l'entend. L'évolution des commissions administratives paritaires (CAP) est donc un sujet sérieux.

Ce qui compte c'est la capacité des élus à s'engager dans des instances et à assumer publiquement des positions, et non à siéger en même nombre que l'administration avec le dernier mot au recteur,

Pour le Sgen-CFDT, il ne serait pas acceptable que les CAP ne soient plus compétentes en matière de promotion de corps ou de grade, d'avancement d'échelon ou de mutation (2 sujets qui nous intéressent tous aujourd'hui).

C'est pourquoi le Sgen-CFDT refuse :

• d'une part, de laisser penser que le système actuel des CAP serait satisfaisant au point de ne pas être perfectible en terme de composition, de charge de travail, de lisibilité pour les collègues et surtout en terme de dialogue social.

• d'autre part, de voir affaiblir par le gouvernement une action syndicale utile pour les personnels.

En revanche, les discussions engagées ont le mérite de mettre sur la table des sujets importants, notamment la composition par corps, et non par grade, des CAP.
C'est un choc de simplification pour tout le monde, qui mettrait fin au format restreint (où seuls les élus des grades supérieurs peuvent siéger) que demande le Sgen-CFDT, bien seul sur le sujet.

Pour le Sgen-CFDT, les mesures annoncées par Jean-Michel Blanquer manquent d'ambition et risquent de laisser inchangée la problématique de la voie professionnelle.

Si on traite séparément les voies générale et technologique, la voie professionnelle sera soumise aux mêmes contraintes qu'actuellement : accueillir une pluralité de publics tout en conservant des objectifs divergents et cela, avec des moyens d'adaptation donnés aux équipes qui ne sont pas à la hauteur de enjeux.

Le Sgen-CFDT regrette que la création d'une Unité de Formation d'Apprentis (UFA) dans chaque lycée soit la seule mesure concernant l'apprentissage. Les modifications introduites par le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », par exemple la signature d'un contrat toute l'année et le financement des établissements au contrat auront des incidences qui auraient nécessité que soient abordées les conditions de travail des personnels.

Le Sgen-CFDT rappelle qu'il n'est pas opposé à l'apprentissage public mais s'interroge sur la pertinence de ces ouvertures :
Est-il nécessaire et possible d'ouvrir une UFA dans chaque établissement sachant que dans certains champs professionnels il est déjà très compliqué de signer un contrat d'apprentissage.

De plus, tant que des barrières financières, pédagogiques et administratives demeurent, il sera bien difficile de développer l'apprentissage dans nos lycées. Par exemple, il n'est pas possible aujourd'hui que les enseignements donnés aux apprentis fassent partie intégrante de nos emplois du temps !

Le Sgen-CFDT regrette également que les mesures annoncées (Campus des métiers et apprentissage) n'aient pas fait l'objet d'un travail interministériel plus conséquent avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère du Travail. En effet ce cloisonnement risque d'avoir des effets négatifs sur la qualité du service public. Les voies générale et technologique étant tenues à distance, aucune des mesures annoncées ne contraindra les Régions à intégrer cette démarche. Les Campus des métiers et des qualifications risquent de rester uniquement un « label ».

De plus aucune mesure d'accompagnement RH, en particulier pour les professeurs de lycée professionnel de la filière Gestion Administration, n'est annoncée. Nous craignons qu'après avoir connu la fusion des baccalauréats comptabilité et secrétariat en 2011 avec la création du bac pro GA et son nouveau référentiel, les collègues de GA soient les victimes d'un véritable plan social déguisé !

Concernant l'adaptation du parcours des élèves de terminale bac pro en fonction de leur projet d'orientation (insertion ou poursuite d'études) le ministre a fait un choix a minima. Les mesures proposées ne permettront pas d'adapter la durée des périodes de formation en milieu professionnel aux choix d'insertion des élèves. Pour ces élèves, l'accompagnement risque de se limiter aux techniques de recherche d'emploi. Pour les élèves visant une poursuite d'études, la création de classes passerelles en section de technicien supérieur (STS) laisse à penser que l'effort principal d'accompagnement incombe aux structures du post-bac. Augmenter la présence des professeurs de lycée professionnel en STS permettrait de créer une vraie continuité dans les apprentissages.

Le Sgen-CFDT demande l'ouverture rapide de discussions pour aborder la mise en œuvre concrète des mesures annoncées par le Ministre et un calendrier qui prenne en compte les conditions de travail des personnels.

En ce qui concerne notre ordre du jour : le mouvement, nous remercions tout d'abord les collègues des services pour leur travail et leur disponibilité. Nous ne pouvons nous empêcher de signaler que le travail de cette CAPA apporte traditionnellement une plus-value à nos collègues, tant sur la mobilité que sur les promotions.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le premier passage à la hors-classe depuis la mise en œuvre du PPCR. La hors-classe est désormais un grade normal d'avancement. Tout PLP doit pouvoir dérouler une carrière complète sur deux grades.

Cependant, la période transitoire est remplie d'incertitudes et d'incompréhensions pour les collègues. La difficulté vient du fait que les avis sont contingentés et pérennes, ce qui n'a pas été clairement expliqué. Les chefs d'établissement ont ainsi été confrontés à des choix cornéliens pour attribuer les avis « très satisfaisant ». Ainsi, les collègues n'ont pas compris la dégradation d'un avis « très favorable » en 2017 à un simple avis « satisfaisant » en 2018, car souvent sans la moindre explication de la part de leurs évaluateurs, mais nous analyserons ces cas en examinant le tableau d'avancement proposé.

Les élus Sgen-CFDT, Bénédicte HERARD Francis CURTY